

AVIS DE PUBLICITÉ MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de **Festival culinaire**.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	02 décembre 2024
Date limite de remise des propositions	18 décembre 2024 - 15h00. Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de Festival culinaire le deuxième samedi de chaque mois. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée, sans accord préalable écrit de la Ville.
Lieu	Esplanade du front de mer de Saint-Paul ou autres rues à proximité, à la demande de la Ville.
Descriptif	Le festival culinaire est un rendez-vous incontournable de Saint-Paul. Dans l'assiette, la star peut être créole, indienne, chinoise, végétale...L'important c'est qu'il y en ait pour tous les goûts. Des producteurs et des professionnels de la cuisine se réunissent pour animer le front de mer et les rues du centre-ville. Certaines éditions pourront être thématiques. Une attention particulière sera apportée sur les innovations et nouveautés comme des dégustations, démonstrations et autres animations autour de la danse et/ou de la musique qui pourront accompagner la gastronomie.
Caractéristiques essentielles	Esplanade du front de mer de Saint-Paul (entre le bar Dabreton et le bar du Quai Gilbert) ou en centre-ville à la demande de la mairie.

Type d'autorisation délivrée Durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2025. Sans possibilité de reconduction.
Redevance minimale	520€/Mois pour chaque évènement. Cette redevance d'occupation pourra éventuellement être redéfinie au cours de la période citée ci-dessus avec prise immédiate d'effet.
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Visuels / intégration dans le site de l'activité - Proposition de redevance domaniale
Conditions générales d'attribution	Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) 40 % 2. Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> : 30% 3. Proposition financière du candidat : 30 %
Mode d'envoi du dossier de candidature	Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « FESTIVAL CULINAIRE » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à : <p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Événementiels Économiques et Marchés Place du Général de Gaulle CS 51015- 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Événementiels Économique et Marchés Place du Général de Gaulle CS 51015- 97864 Saint-Paul Cedex Tél : 0262 45 90 69. E-MAIL : maire@mairie-saintpaul.f

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX